



Prix Alice Seghers et Prix Joseph Hubert Helsen

Le **Prix Alice Seghers** est destiné à récompenser annuellement des thèses de doctorat, d'ordre sociologique ou juridique, tendant à promouvoir l'amélioration de l'individu dans la société.

Cette année, **2 prix** seront distribués par la faculté : chaque lauréat.e se verra recevoir la somme de **3000 euros**.

Le **Prix Joseph Hubert Helsen** est destiné à récompenser la thèse de doctorat en droit ou en criminologie d'un chercheur de moins de 35 ans ayant effectué l'ensemble de ses études à l'ULB.

Le/la lauréat.e se verra recevoir la somme de **1000 euros**.

Les lauréat.e.s se verront proposer un financement pour la publication de leur thèse dans la collection de droit et criminologie des éditions de l'ULB.

Quand et comment postuler ?

Pour déposer leur candidature, les candidats doivent prendre connaissance des règlements fixant les conditions d'éligibilité aux Prix Joseph Hubert Helsen et/ou Alice Seghers ainsi que des lignes directrices qui sont disponibles en ligne sur le site de la Faculté.

Les candidats éligibles ne peuvent solliciter chacun des prix qu'une seule fois. Il est possible de déposer sa candidature aux deux Prix, mais il n'est pas possible d'obtenir les deux Prix, ni simultanément ni successivement.

Les candidats enverront, par mail, à l'appui de leur candidature, au plus tard le **10 décembre 2021** :

- Une lettre de candidature précisant à quel.s prix le dossier est soumis
- La thèse complète sous format électronique
- Le rapport du jury après la soutenance de la thèse
- Le résumé de la thèse (4 pages maximum) comprenant la présentation de l'objet ou de la question de recherche, de la méthodologie retenue et les principaux résultats auxquels la recherche est parvenue,
- Uniquement pour le Prix Alice Seghers, un argumentaire démontrant le lien entre la thèse et l'objet du prix (au moins 1 page).

Dépôts des candidatures, informations et contacts :

Valerie.Thomas@ulb.be